Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
Rapport/Déchets 2013

RAPPORT ANNUEL 2013
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000

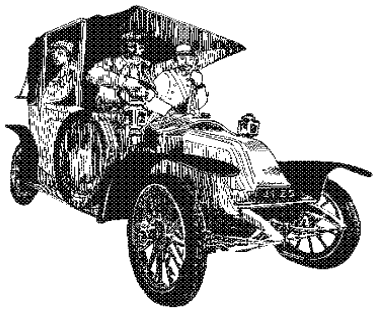

Hôtel de ville de Gagny – 1 place Foch – P.B. 81 – 93221 GAGNY Cedex

01.43.01.43.01. 01.43.01.43.00

SOMMAIRE

Rappel réglementaire 3
Partenaire essentiel de la commune 4
Présentation générale du Pôle déchets à Gagny 6
LES INDICATEURS TECHNIQUES 8
I. Les collectes en porte à porte 9
1) La collecte des ordures ménagères 9
2) La collecte des emballages à recycler 10
3) La collecte des encombrants ménagers 10
II. Les collectes en apport volontaire 11
1) Les emballages en verre 11
2) Les journaux magazines 11
3) Le Centre d'Apport Volontaire (C.A.V.) 12
III. Le traitement des déchets ménagers et assimilés 13
1) La localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères 13
2) La localisation des unités de traitement pour les emballages ménagers 14
3) La localisation des unités de traitement pour les encombrants ménagers 15
4) Les types de traitement des déchets collectés 15
IV. Les tonnages collectés en 2013 16
1) Les tonnages collectés en porte à porte 16
2) Les tonnages collectés en apport volontaire 18
3) Le Centre d'Apport Volontaire 20
V. Le tonnage des déchets ne provenant pas des ménages 23
1) L'organisation des collectes 23
2) L'évolution du tonnage des déchets municipaux 24
VI. Evolution du tonnage des déchets de la ville de Gagny depuis 2004 26
LES INDICATEURS FINANCIERS 27
I. Les coûts des collectes en porte à porte 27
II. Les coûts des collectes en apport volontaire 28
1) Le coût des collectes du verre et du papier 28
2) Le coût des collectes des bennes du Centre d'Apport Volontaire 29
3) Le coût des collectes des bennes pour les déchets municipaux 29
III. Le coût de traitement 30
1) Le coût de traitement des déchets collectés en porte à porte 30
2) Le coût de traitement des déchets du C.A.V 30
3) Le coût de traitement pour les déchets communaux 30
IV. Autres coûts à prendre en compte pour la commune 31
IV. Recettes pour le compte de la commune 32
V. Evolution des prix unitaires pour chaque type de déchets 34
SYNTHESE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 35

Rappel réglementaire

La loi française oblige les communes à assumer l'élimination des déchets des ménages selon le code des communes (art.L373-2) et selon le code général des collectivités territoriales (art.L2224-15).

Ces déchets comprennent :

- Les ordures ménagères collectées en porte à porte,
- Les emballages recyclables collectés en porte à porte,
- Les déchets volumineux ou « encombrants » collectés en porte à porte une fois par mois ou apportés par les habitants dans des lieux de réception prévus à cet effet, comme les déchetteries,
- Les déchets ménagers spéciaux des ménages (inflammables, toxiques, corrosifs…), les gravats et déchets inertes.
- Les déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle qui peuvent être éliminés avec les ordures ménagères dans la limite d'un volume défini (1 100 litres, circulaire du 18 mai 1977)

La loi du 15 juillet 1975 (art.2) précise que « l'élimination des déchets comporte **les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement** nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans les conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent ».

Dans notre société actuelle où le terme de « consommation de masse » trouve son entière légitimité, le déchet se diversifie. Les collectes sélectives se multiplient, les matériaux collectés séparément aussi, et certains coûts augmentent.
Ainsi, dans un souci de transparence et d'informations d'un public qui se voit solliciter de toute part, l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales réactualisé par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, indique que le Maire doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères.

C'est ce document qui est présenté aujourd'hui. Il comprend les tonnages de l'ensemble des déchets collectés sur la commune et les coûts engendrés.

Avant de présenter les tonnages et les coûts du service rendu, il convient de présenter succinctement la commune et son partenaire dans la gestion des déchets.

PARTENAIRE ESSENTIEL DE LA COMMUNE
Le SITOM93

La ville de Gagny fait partie du **SITOM93** – Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères en Seine-Saint-Denis – depuis 1995.

Ses adhérents

Créé en 1982, le SITOM 93 est un Syndicat Intercommunal dont les adhérents sont, au 1er janvier 2011, 13 communes, trois communautés d'agglomérations (Plaine-Commune, Est-Ensemble et Aéroport-du-Bourget), un syndicat intercommunal (SEAPFA). Cet ensemble représente 1 433 104 habitants, soit 94,55 % de la population totale de Seine-Saint-Denis, sur la base des chiffres de l'Insee au 1er janvier 2012.

Nombre d'habitants des collectivités adhérentes au SITOM93 : 1 439 663

Ses missions

1. Traiter les déchets des habitants dans les meilleures conditions

Le SITOM 93 a pour objet l'élimination des déchets ménagers et pour vocation de construire, gérer, contrôler et exploiter l'ensemble des ouvrages et sites nécessaires, dans le cadre du Plan Régional (PREDMA) et des objectifs du Grenelle de l'environnement.
En l'état actuel des choses, en tant que composante du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne, Syndicat qui regroupe PARIS, le SITOM 93, le SYELOM (Hauts-de-Seine) et des communes du Val de Marne et des Yvelines, il défend les intérêts de ses communes adhérentes.
En application de la loi du 13 juillet 1992, la mise en décharge des déchets ménagers n'est plus autorisée, c'est donc cette contrainte qui fixe en fait, le contenu et le délai de la mission essentielle du SITOM 93 : à savoir la recherche des villes candidates pour accueillir des centres de traitement modernes qui permettront à la population de voir traiter les déchets ménagers dans les meilleures conditions. Ce qui implique : le tri à la source (collectes sélectives), la valorisation matière (centre de tri et récupération), l'élimination avec valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie et méthanisation) et la valorisation organique (compostage et méthanisation).
Deux villes (Romainville et Blanc-Mesnil) ont accepté d'accueillir un centre de traitement multi-filière avec méthanisation. La ville de Sevran a été candidate pour l'implantation d'un centre de tri.

2. Partenaire du Syctom

Le SYCTOM et le SITOM93 sont liés par une convention d'objectifs renouvelable tous les 3 ans. Le SYCTOM soutient les syndicats départementaux par convention pour la part de leur activité qui est liée à celle du SYCTOM. Ainsi, le SITOM93 s'engage à contribuer à l'adéquation des dispositifs de traitement définis par le SYCTOM, œuvrer pour la prévention des déchets à la source, soutenir la réalisation de déchèterie, mener des action de communication et de sensibilisation.
Ainsi, le SYCTOM et le SITOM93 travaillent ensemble pour l'organisation des réunions techniques et s'associent pour des réflexions en commun.
Le Sitom93 est animateur du territorial de la politique de prévention des déchets, issue du Grenelle de l'environnement. Avec l'ADEME, il agit pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes locaux de prévention. En 2011, toutes les collectivités adhérentes étaient engagées dans ce dispositif.

Son budget

Le budget du syndicat est composé de deux parties. La première prend en compte l'activité propre du Sitom93 et la seconde partie retrace le traitement des déchets ménagers au profit du Syctom.

Les dépenses se décomposent :
• Par le paiement au SYCTOM de l'Agglomération Parisienne des redevances pour l'élimination des déchets ménagers provenant des collectivités déversant actuellement dans les installations du SYCTOM.
• Par les frais de fonctionnement du SITOM93 (loyers, salaires du personnel, indemnités d'élus, fournitures diverses).

Les recettes se décomposent :
• Par le versement des communes pour leurs déchets traités au SYCTOM de l'Agglomération Parisienne.
• Par la cotisation des communes adhérentes (0,36 euro/hab.).
• Par la participation du SYCTOM de l'Agglomération Parisienne aux frais de fonctionnement du SITOM 93.

Tonnages collectés

2013	population	OM	Multi Matériaux	ENC	Déchets végétaux porte à porte	VERRE	VOIRIE	déchèterie	TOTAL
Tonnage des déchets collectés au SITOM93	**1 439 663**	457 341	33 537	27 138	9 845	13 248	29526	109 349	679 984
Pourcentage d'évolution entre 2012 et 2013		- 1,96 %	+ 1,74 %	- 39,27%	NC	- 1,48 %	NC	+ 10,23 %	- 2,30 %
Ratios en kg par habitant		317,67	23,3	18,85	6,84	9,2	20,5	75,95	385,29

La Seine-Saint-Denis s'engage pour la prévention

Le Grenelle de l'environnement a fait de la prévention de la production des déchets une priorité. Il s'agit de réduire de 7 % en 5 ans, les tonnages des déchets ménagers. Le dispositif national permettant d'atteindre cet objectif est piloté par l'Ademe.
Dès 2010, le Sitom93 a été candidat pour disposer d'un chargé de mission « Prévention », pour accompagner les collectivités adhérentes qui souhaitent mettre en œuvre un programme local de prévention.

PRESENTATION GENERALE DU POLE DECHETS A GAGNY

Un technicien s'occupe de la gestion des déchets sur la commune et sert d'interface entre la commune et les entreprises titulaires des marchés de collecte en gérant la partie administrative et technique. L'ensemble des activités a été reprise par le Directeur de l'environnement le temps du recrutement d'un nouvel agent suite à la mutation du technicien le 12 avril 2013.

La collecte des déchets ménagers ainsi que celle des bennes municipales sont effectuées par des entreprises privées. La collecte des dépôts sauvages et le nettoyage des 100 km de voirie communale sont effectués par des agents municipaux du service de l'Environnement section propreté urbaine.

En 2002, la mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers en porte à porte a permis l'embauche de deux ambassadeurs de tri. Leur principale mission est d'informer la population sur le tri des emballages et l'utilisation des bacs à couvercle jaune. Mais cette information s'étend aux collectes de tous les autres déchets et à la préservation du cadre de vie en général. Leur mission est de sensibiliser la population par le biais de la communication de terrain.

Quatre agents sont affectés à la gestion du Centre d'Apport Volontaire (ouvert depuis mars 2001) qui est aujourd'hui un maillon essentiel du tri et qui dépend lui aussi du pôle déchets.

Au quotidien, il s'agit de suivre le bon déroulement des différentes collectes, de répondre aux demandes des administrés sur l'organisation des collectes, sur les filières de traitement de leurs déchets, de les renseigner sur le Centre d'Apport Volontaire, sur la collecte des encombrants ménagers, d'accueillir les nouveaux arrivants, de surveiller les dépôts sauvages….
Les ambassadeurs accueillent les administrés demandant la réparation ou le remplacement de leur bac roulant et venant se renseigner sur les jours des collectes des différents déchets. Ils réceptionnent également les appels téléphoniques notamment les demandes de remplacement de conteneurs ménagers des Gabiniens et doivent aller vérifier sur place la demande, ils les enregistrent et les répertorient. Les ambassadeurs effectuent des suivis de collecte et en profite pour vérifier la qualité du tri dans les bacs à couvercle jaune et n'hésitent pas à faire un rappel sur les consignes du tri.

Les conteneurs d'apport volontaire sont au nombre de 48 recevant le verre, de 12 colonnes recevant les journaux magazines et de 5 bornes pour la réception des piles usagées. Les ambassadeurs vérifient le vidage de ces colonnes. Il s'agit aussi de vérifier l'état de ces conteneurs afin de prévoir leur réparation ou d'envisager le déplacement de ceux qui ne se remplissent pas.

<u>Gestion du Centre d'apport volontaire</u>
Les agents du CAV veillent au bon fonctionnement du centre, surveillent les enlèvements des bennes, les tonnages et répondent aux questions des usagers.

Le rôle de ces agents est d'accueillir les administrés et de les guider dans leur démarche de tri au sein du centre. Ils ont pour missions d'entretenir et de tenir le site en bon état.

Leur mission secondaire consiste à livrer les bacs roulants chez les administrés, ramasser les déchets sur la voirie et notamment les restes d'encombrants non collectés par l'entreprise sur la commune et récemment gérer les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les extincteurs et les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques.

Les bennes municipales étant regroupées derrière le C.A.V, les agents du centre surveillent également les passages et les déchets que les agents municipaux vont déposer.

Les principaux indicateurs techniques

Les principaux indicateurs techniques concernent les modalités de collecte et les tonnages de déchets collectés sur la commune ainsi que l'évolution des tonnages de ces huit dernières années.

Les principaux indicateurs financiers

Les indicateurs financiers concernent les coûts à la tonne et le bilan annuel des dépenses du service pour la collecte et le traitement des différents déchets ménagers et assimilés.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Le territoire desservi

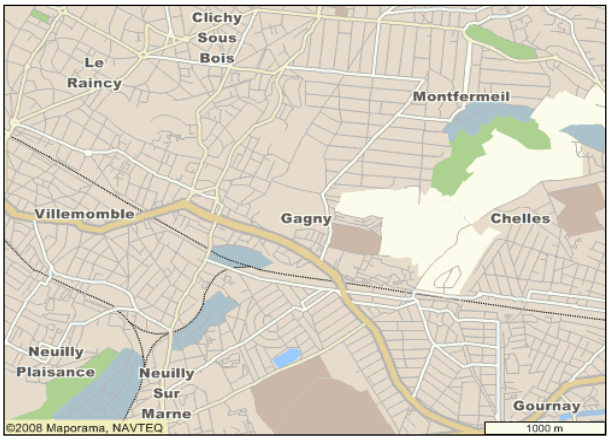

La Ville de Gagny s'étend sur 6,83 km² (683 hectares), au sud-est de la Seine-Saint-Denis, en limite de la Seine-et-Marne. Sur les quarante communes du 93, elle est placée au 13e rang pour sa superficie. Ses dimensions extrêmes sont de 3,3 km du nord au sud et de 4,4 km d'est en ouest. Elle est entourée par sept villes : Villemomble et Le Raincy à l'ouest, Montfermeil et Clichy-sous-Bois au nord, Neuilly-sur-Marne et Gournay-sur-Marne au sud et Chelles à l'est

Sur la base des chiffres de population INSEE de 2010 sans double compte : la population de Gagny est de 39 056 habitants pour une superficie de 6,83 Km².

Le nombre de logements est de 15 862 avec 51% d'habitats collectifs et 49% d'habitats pavillonnaires.

La commune emploie des entreprises privées pour les prestations de collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets non ménagers. Les seuls déchets collectés en régie sont ceux ramassés sur la voirie (balayeuses, balayage des rues, corbeilles de ville…), toutefois ils sont évacués par des prestataires privés vers des centres de traitement adaptés.

La collecte des ordures ménagères, des emballages à recycler ainsi que les encombrants ménagers s'effectue en porte à porte sur toutes les voies ouvertes à la circulation et dessert l'ensemble des habitants. La collecte du verre ainsi que les journaux magazines est effectuée en apport volontaire.

Un Centre Apport Volontaire est également accessible gratuitement aux habitants de Gagny. Les gabiniens peuvent y déposer en apport volontaire des gravats, des encombrants, des métaux, des Déchets Dangereux des Ménages (DDM), des déchets végétaux, des cartons ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)…

Un marché public a été conclu en juillet 2010 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois avec la société SEPUR pour l'ensemble des prestations de collecte sauf pour la collecte du verre, dont le marché a été conclu avec l'entreprise PATE et pour celle des DDM avec la société DUCAMP (devenu ORTEC en septembre 2013).

Le traitement de ces déchets est effectué par le SYCTOM (Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères) de la région Parisienne.
Ses missions sont de :

- **Travailler à la prévention** des déchets.
- **Traiter et valoriser** les déchets suivant leur nature, dans les différents centres.
- **Diversifier les modes de traitement avec de nouveaux centres :** centre de tri et de valorisation énergétique **Isséane**, centres de tri à **Sevran** et **Paris XV** et centres de méthanisation à **Romainville/Bobigny** et le **Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois**.
- **Réduire toutes les sources** de pollution et de nuisance.
- **Informer et sensibiliser** les usagers, les **collectivités**…

Population desservie sur le territoire de la commune :

POPULATION – donnée INSEE 2013	
En 2012	39 056 habitants
En 2005	36 876
En 1999	36 715
En 1990	36 090

I. Les collectes en porte à porte

1) La collecte des ordures ménagères

Sont considérées comme ordures ménagères : les déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages : les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoiement normal des habitations et des bureaux, débris de verre, cendres, chiffons, balayures et résidus divers.

Pour la collecte des ordures ménagères, le territoire communal a été découpé en 2 secteurs.

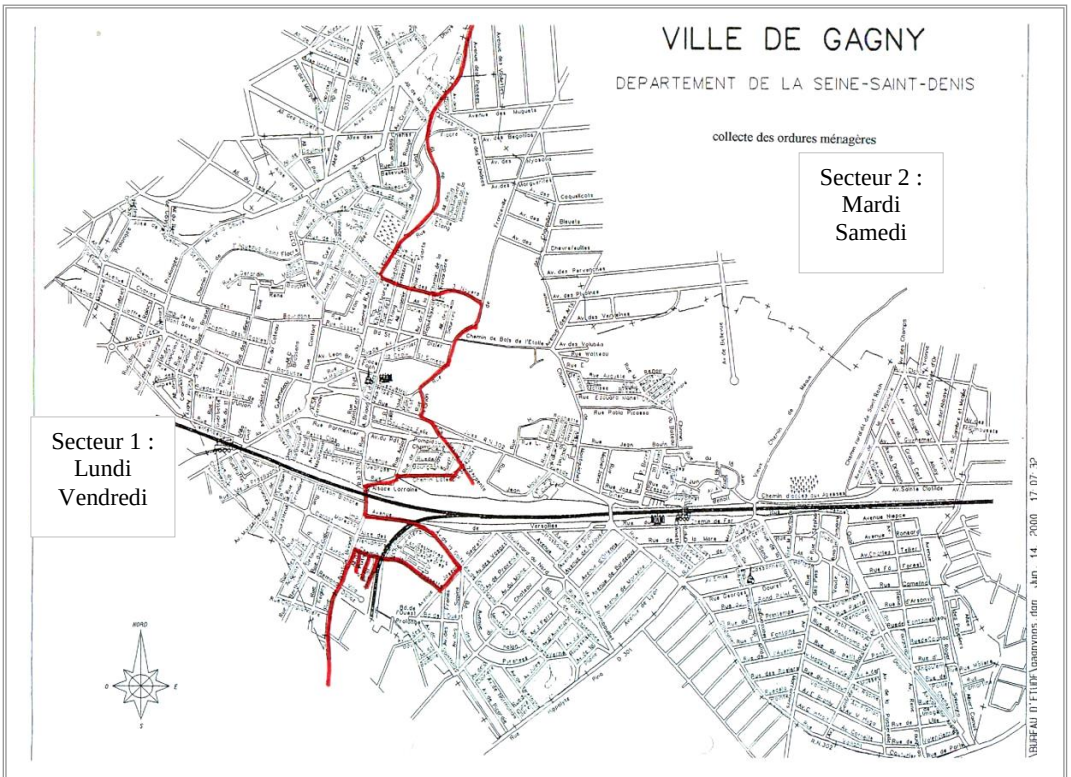

Découpage en 2 secteurs pour la collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées 2 fois par semaine pour les pavillons et 3 fois par semaine pour les résidences de plus de 50 logements :

- dans le secteur 1 : lundi et vendredi (et le mercredi pour les résidences de plus de 50 logements),
- dans le secteur 2 : mardi et samedi (et le jeudi pour les résidences de plus de 50 logements).

Les horaires de collecte sont de 6h à 12h environ.
Concernant les axes à grande circulation, ils sont collectés dans la mesure du possible en dehors des périodes de trafic dense afin de minimiser la durée de la collecte, les risques d'accidents et la gêne occasionnée par les multiples arrêts du camion benne.

La présentation de ces déchets s'effectue en conteneurs roulants (cuve grise et couvercle vert) fournis par la ville.

2) La collecte des emballages à recycler

Sont considérés comme emballages recyclables : les bouteilles et les flacons en plastique, les boîtes métalliques, les cartonnettes d'emballage, les briques alimentaires et les journaux, magazines.

Sont exclus de ce service : les récipients ayant contenu des produits dangereux, les films et sachets plastiques, les petits emballages en plastique, tous les papiers souillés et les déchets alimentaires…

Un guide du tri rappelant les règles sur les emballages à recycler est à la disposition des administrés.

Cette collecte est effectuée une fois par semaine :
- dans le secteur 1 : le mercredi
- dans le secteur 2 : le jeudi

La présentation de ces déchets s'effectue en conteneurs roulants (cuve grise et couvercle jaune) fournis par la ville.

3) La collecte des encombrants ménagers

Sont considérés comme objets encombrants : matelas, sommiers, meubles, ferrailles et bois.

Sont exclus de ce service : les sacs d'ordures ménagères, gravats, pneumatiques, pots de peinture, extincteurs, batteries et produits dangereux.

Les objets encombrants sont collectés une fois par mois, les jeudis. Pour ce type de collecte, le territoire communal a été découpé en 5 secteurs.
Les horaires de collecte sont de 6h à 13h environ suivant le déroulement de la collecte.

La présentation s'effectue en tas déposés directement sur les trottoirs de la commune la veille au soir.

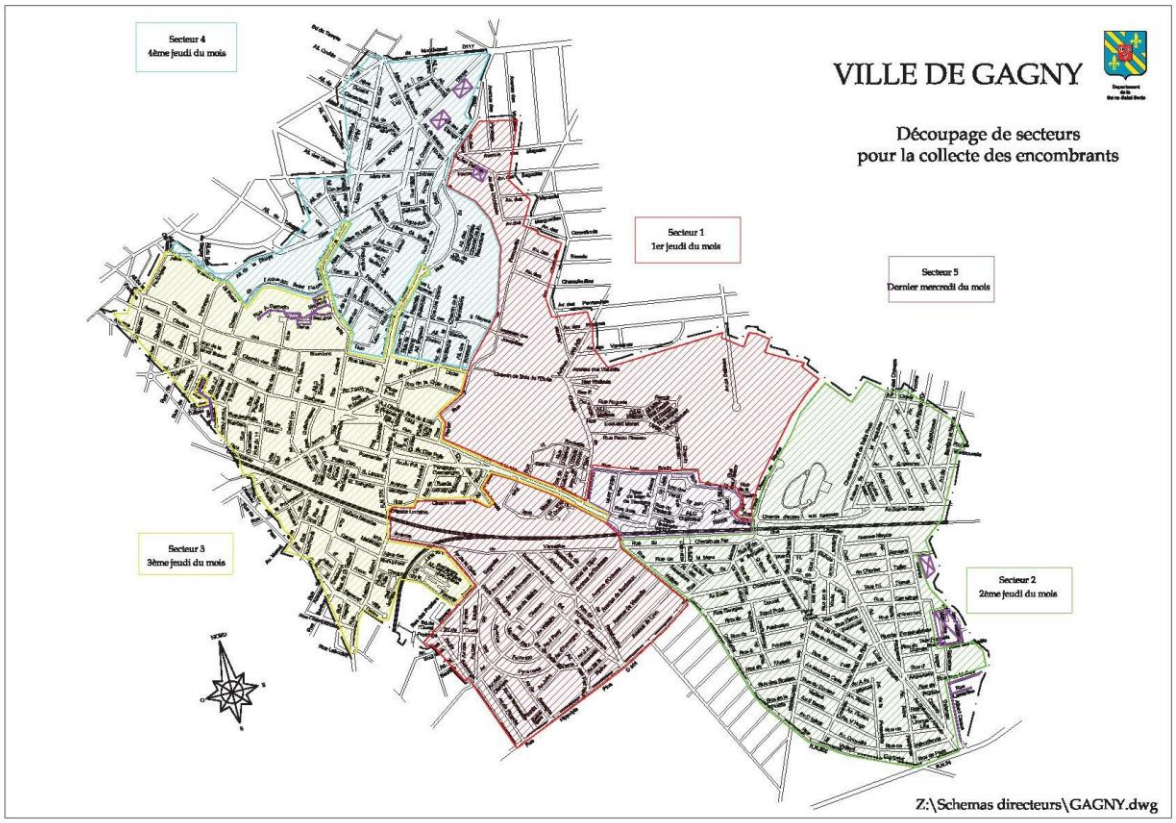

II. Les collectes en apport volontaire

1) Les emballages en verre

La collecte du verre ménager se fait en apport volontaire dans des bornes. 45 conteneurs sont à la disposition des Gabiniens. Ces conteneurs sont collectés tous les 15 jours environ.

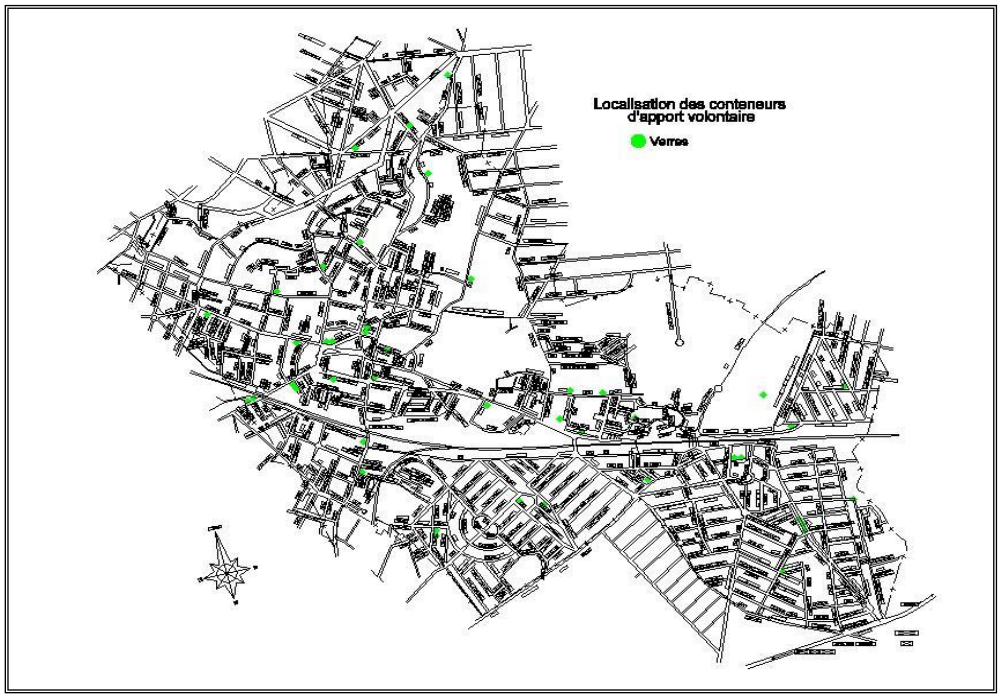

2) Les journaux magazines

La collecte des journaux magazines a été maintenue en apport volontaire près des lieux (centre ville, anciennes résidences…) où la place ne permettait pas d'installer des bacs jaunes pour le tri sélectif en quantité suffisante pour collecter le volume de papier produit. 12 colonnes papiers sont donc en place.

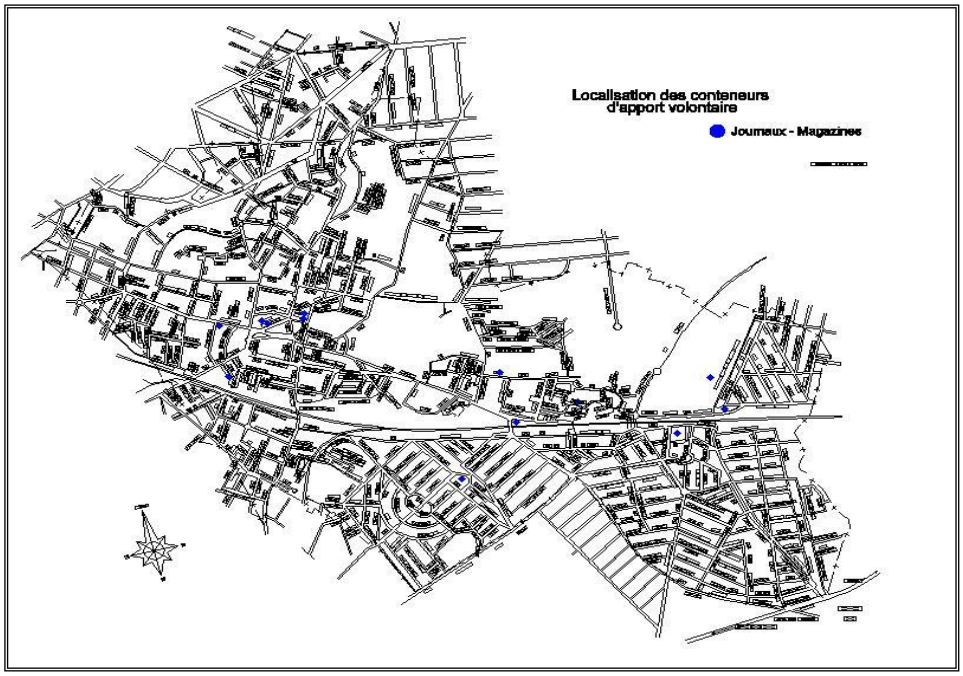

3) Le Centre d'Apport Volontaire (C.A.V.)

Les déchets non collectés en porte à porte peuvent être apportés au Centre d'Apport Volontaire situé au 3 chemin d'accès aux Abbesses.
L'accès est gratuit à tous les Gabiniens. Les déchets artisanaux et commerciaux ne sont pas acceptés.

	ENTRE LE 1ER NOVEMBRE ET LE 31 MARS :	**ENTRE LE 1ER AVRIL ET LE 31 OCTOBRE :**
Lundi	14h à 17h	14h à 18h30
Mardi	**Fermé**	**Fermé**
Mercredi	9h à 12h et14h à 17h	9h à 12 et 14h à 18h30
Jeudi	14h à 17h	14h à 18h30
Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30
Samedi	9h à 12h et 14h à 17h	9h à 12h et 14h à 18h30
Dimanche	9h à 12h	9h à 13h

Types de déchets acceptés, triés séparément :	**Quantité acceptée** :
Déblais et gravats inertes : béton, pierres, terre…	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Déchets non inertes : plâtre, carrelage, ciment….	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Ferrailles : sommiers, vélos …	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Bois : planches, portes..	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Déchets végétaux : tonte de pelouse, feuilles, tailles de haies…	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Carton ménager	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Encombrants : fauteuil, table, chaise…	1m^3 par jour, 5m^3 par mois maximum
Déchets Dangereux des Ménages : peintures, solvants…	20 Litres par mois maximum
Huiles de vidange	20 Litres par mois maximum
Batteries automobiles, piles et accumulateurs	2 par mois maximum
Papiers, journaux, magazines	Pas de limitation
Verres ménagers	Pas de limitation
Vêtements	Pas de limitation
Bouteilles de gaz	2 par mois maximum
Extincteurs	2 par mois maximum
Pneumatiques déjantés	4 par mois maximum

III. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

Les unités de traitement dans lesquelles vont les déchets issus de la commune, sont situées à proximité de la ville afin de minimiser les coûts ainsi que les émissions polluantes liées aux transports.

1) La localisation des unités de traitement pour les ordures ménagères

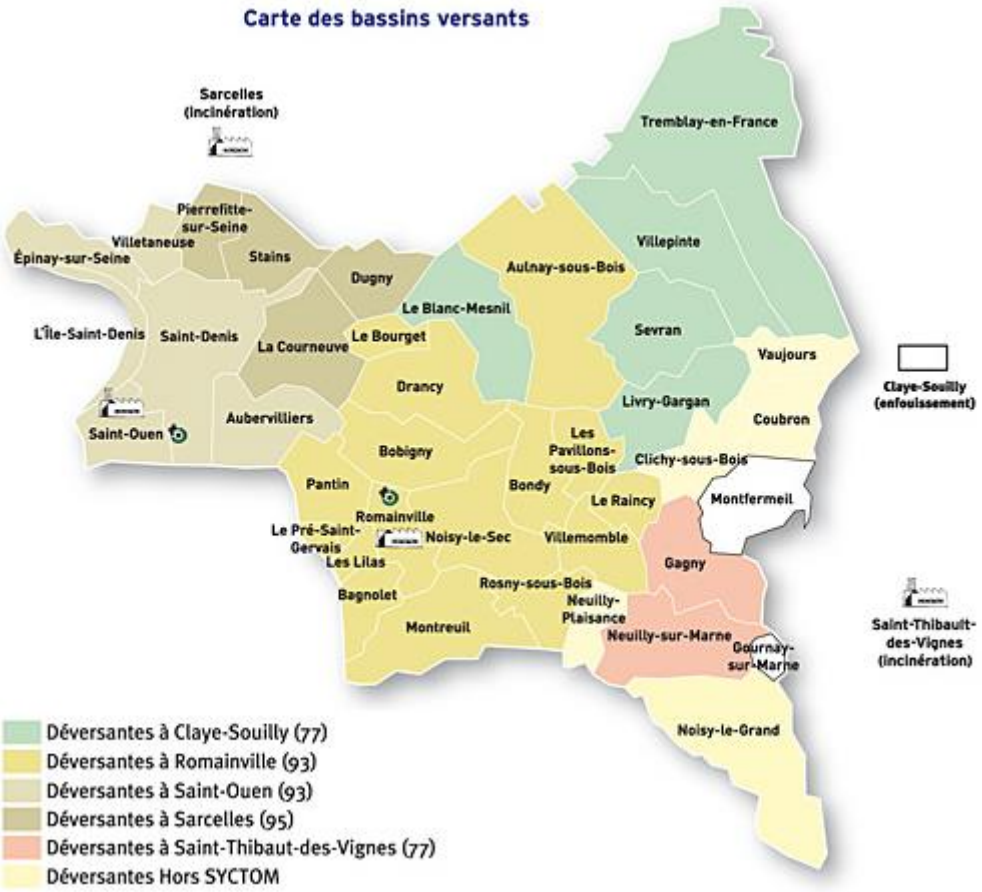

Les ordures ménagères de la ville sont traitées à l'usine d'incinération de Saint Thibault de Vignes. Les activités de traitement des déchets ménagers sont gérées par le SYCTOM de l'agglomération parisienne et font l'objet d'un rapport annuel distinct.

2) La localisation des unités de traitement pour les emballages ménagers

Les emballages recyclables de la ville sont triés au centre de tri de Chelles.

Précision sur le devenir des emballages ménagers après le centre de tri de Chelles :

FILIERES	ENTREPRISES REPRENEUSES	PRODUITS	TRANSFORMATION
Acier	Sollac	Boîtes de conserves et canettes	Boîtes de conserves, canettes et pièces automobiles…
Aluminium	France Aluminium Recyclage	Canettes, barquettes…	Canettes, barquettes, cadres de fenêtres…
Papier-Carton	Revipac	Emballages ménagers en papier et en carton	Carton, papier sanitaire…
Plastiques	Valorplast	PET	Vêtements, isolation…
Plastiques	Valorplast	PEHD	Tuyaux, flacons…

3) La localisation des unités de traitement pour les encombrants ménagers

Les encombrants ménagers sont triés au Centre de tri et de valorisation de Romainville jusqu'en février 2013. Depuis mars 2013, les flux sont orientés sur le site de tri de DERICHEBOURG à Noisy le Sec.

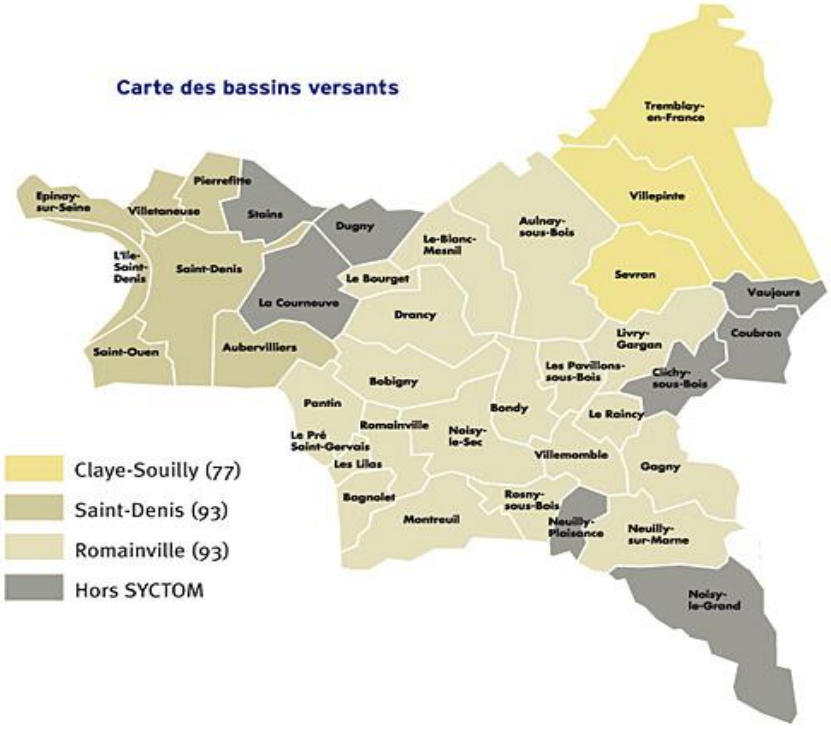

4) Les types de traitement des déchets collectés

Une présentation de la localisation des unités de traitement et du mode de traitement est faite dans le tableau ci-après.

TYPES ET LIEUX DE TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES SUR LA COMMUNE			
- Ordures ménagères	**- SIETREM à St Thibault (77)**	**Incinération Valorisation énergétique**	**16 Km**
- Emballages ménagers	**- GENERIS SARM à Chelles (77)**	**Centre de tri Recyclage**	**6 Km**
- Encombrants	**- SYCTOM à Romainville (93) puis Noisy le Sec (93)**	**Centre de tri Valorisation**	**10 Km**
- Verre	**- PATÉ (Minéris) à Villeparisis (77)**	**Recyclage**	**12 Km**
- Journaux magazines	**- GENERIS SARM à Chelles (77)**	**Centre de tri Recyclage**	**6 Km**
- Gravats	**- LAFARGE à Alfortville (94)**	**Revalorisation**	**15 Km**
- Végétaux	**- Compost val d'Europe à Chalifert (77)**	**Compostage**	**23 Km**
- Ferraille	**- REVIVAL à Chelles (77)**	**Revalorisation**	**6 Km**
- Cartonnage	**- CRR à Vitry sur Seine (94)**	**Recyclage**	**18 Km**
- Déchets ménagers spéciaux, piles et batteries	**- DUCAMP (ORTEC) à Saint Quentin (60)**	**Incinération-revalorisation**	**60 Km**
- Huiles de vidange	**- CHIMIREC à Dugny (93)**	**Recyclage**	**14 Km**
- Déchets communaux	**REP VEOLIA à Claye-Souilly (77)**	**Revalorisation et enfouissement**	**17 Km**

IV. Les tonnages collectés en 2013

1) Les tonnages collectés en porte à porte

Chiffres exprimés en tonne et par mois

	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES MENAGERS	ENCOMBRANTS MENAGERS
Janvier	896,52	132,8	82,9
Février	826,2	106,18	108,3
Mars	948,88	103,72	82,72
Avril	1082,88	115,3	100,16
Mai	1098,42	127,4	125,02
Juin	1137	112,6	139,04
Juillet	1128,24	113,82	141,48
Août	925,58	96,5	95,36
Septembre	1043,04	115,28	143
Octobre	1058,32	135,58	100
Novembre	1022,3	111,73	119,88
Décembre	1037,12	104,3	111,68
Total :	**12204,5**	**1375,21**	**1317,96**

Répartition des déchets collectés en porte à porte en 2013

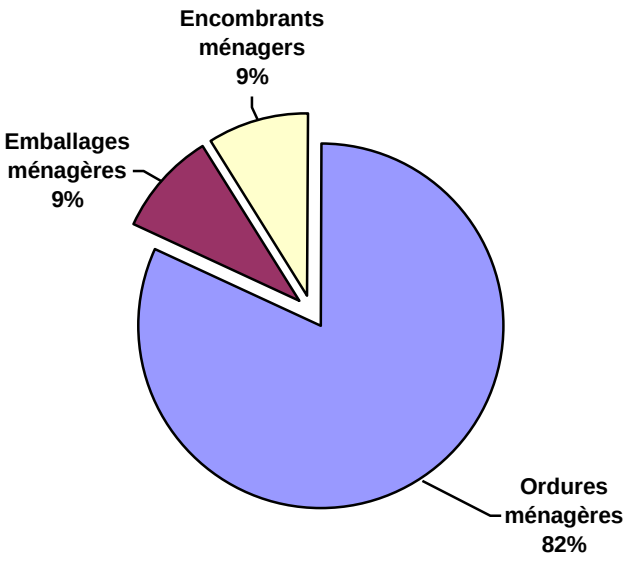

L'évolution des tonnages des déchets collectés en porte à porte :

Chiffres exprimés en tonne

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
OM	**12 721**	**12 603**	**12 870**	**12540**	**12 386**	**12142**	**12 378**	**12322**	**12340**	**12349**	**12204**
EMB	**1197**	**1245**	**1270**	**1445**	**1524**	**1538**	**1 542**	**1495**	**1487**	**1471**	**1375**
ENC	**1170**	**1110**	**1100**	**1015**	**1010**	**1004**	**1164**	**1190**	**1274**	**1245**	**1318**

Evolution du tonnage d'ordures ménagères :

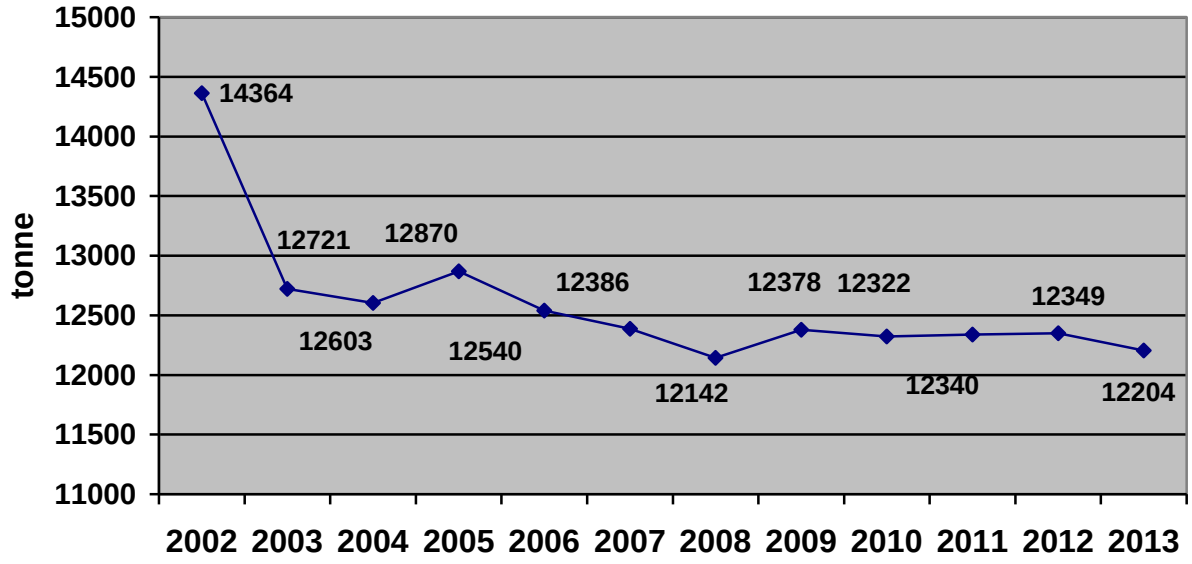

Le tonnage des ordures ménagères baisse sensiblement de 2002 à 2003, lors de la mise en place de la collecte en porte à porte des emballages recyclables. Depuis, le tonnage des ordures ménagères a diminué progressivement jusqu'à 12 200 tonnes.

Evolution des tonnages d'emballages et d'encombrants collectés en porte à porte :

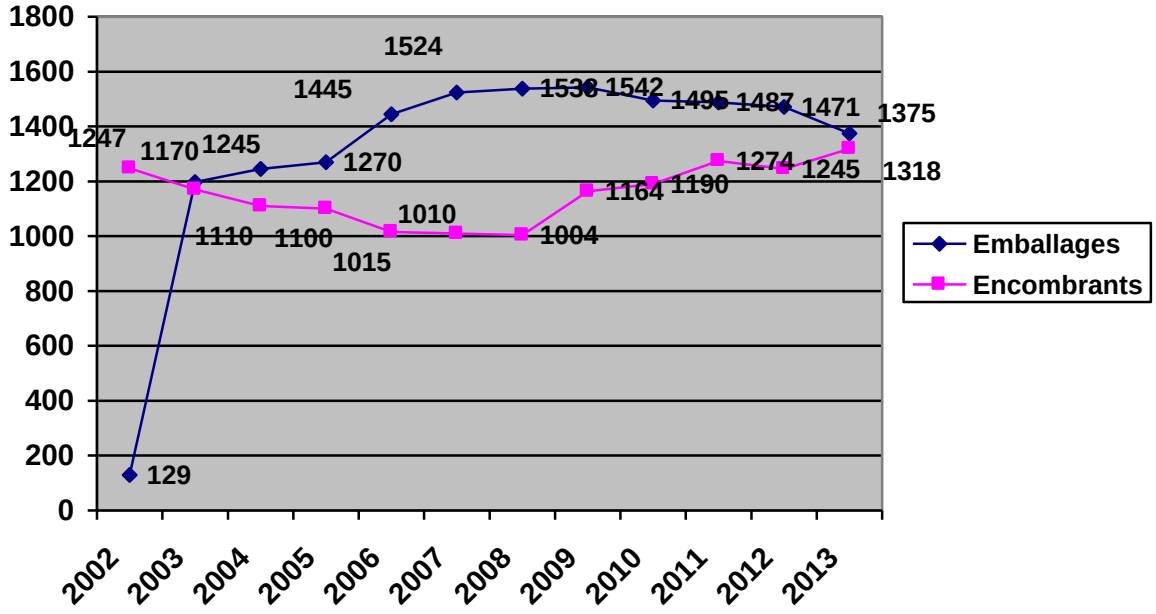

Le tonnage des emballages recyclables collectés en porte à porte n'a cessé d'augmenter depuis sa mise en place en novembre 2002 jusqu'en 2009 pour attendre 1542 tonnes, puis a tendance à baisser légèrement depuis 2009.

Le tonnage des objets encombrants collecté en porte à porte 1 fois par mois sur la commune avait tendance à baisser de 2002 jusqu'en 2008 ; depuis il a augmenté pour dépasser en 2013 le tonnage de 2002.

2) Les tonnages collectés en apport volontaire

Chiffres exprimés en tonne et par mois

	VERRE	PAPIER
Janvier	38,04	0
Février	27,90	3,878
Mars	35,76	0
Avril	40,08	0
Mai	29,10	7,1
Juin	39,38	1,2
Juillet	35,12	8,74
Août	16,54	2,91
Septembre	44,04	0
Octobre	40,46	6,62
Novembre	24,94	7,06
Décembre	51,32	2,4
Total :	**422,68**	**39,91**

répartition des déchets collectés en apport volontaire en 2013

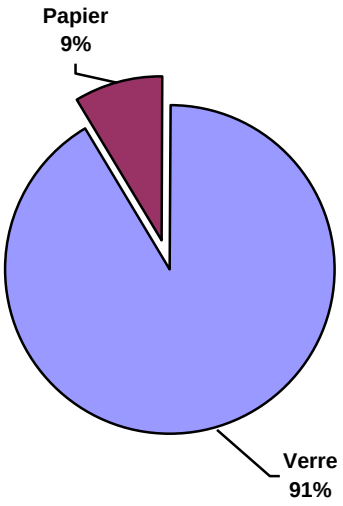

L'évolution des tonnages des déchets collectés en apport volontaire en 2013 par rapport aux années précédentes :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
VERRE	**510,00**	**501,42**	**443,38**	**451,14**	**480,72**	**504,00**	**463,10**	**439,27**	**463,00**	**408,01**	**422,68**
PAPIER	**120,80**	**110,00**	**81,08**	**87,27**	**91,66**	**76,90**	**62,00**	**51,50**	**62,00**	**56,08**	**39,91**

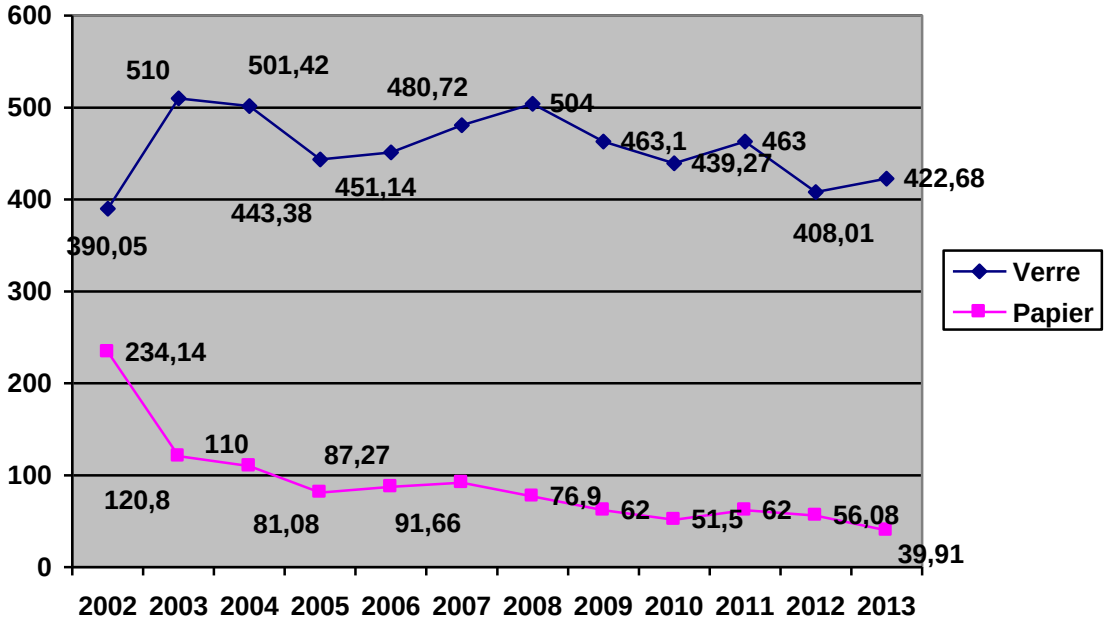

Le tonnage des bornes d'apport volontaire à papier est continuellement en baisse du fait de la mise en place de la collecte en porte à porte en 2002. Les usagers n'ont plus à se déplacer pour faire revaloriser leurs papiers. Il suffit de simplement les déposer dans le bac à couvercle jaune.

Malgré un nombre en augmentation de bornes d'apport volontaire pour le verre sur le territoire, le tonnage collecté a tendance à varier de façon sinusoïdale entre 400 tonnes et 500 tonnes.

3) Le Centre d'Apport Volontaire

Le Centre d'Apport Volontaire à ouvert au public pour la première fois, le 19 mars 2001.

Dès son ouverture, le CAV réceptionnait le verre, les papiers, les textiles, les huiles de vidange, les batteries automobiles, les piles, les objets encombrants, les végétaux, les gravats, les cartons et les peintures.

Chiffres exprimés en tonne et par mois

2013	Gravats	Encombrants	Végétaux	Bois	Cartons	Ferraille	DDM
Janvier	68	37,36	28,08	17,22	0,9	3,54	1,93
Février	48	30,02	45,58	9,64	0,9	3,6	1,569
Mars	96	50,06	16,36	11,06	0,78	2,44	1,937
Avril	128	58,34	23,5	16,98	1,24	3,26	2,918
Mai	136	76,52	35,86	16,56	0	2,96	3,083
Juin	79	28,3	39	14,68	0	4,9	3,353
Juillet	158	80,12	55,64	7,16	2,02	6,56	4,089
Août	116	55,28	33,18	13,94	0,66	3,14	3,825
Septembre	104	58,72	38,22	12,3	0	7,34	3,175
Octobre	127	46,88	37,22	21,48	2,1	0	2,845
Novembre	80	35,56	28,2	9,52	1,84	5,86	1,898
Décembre	42	54,72	23,02	3,54	1,5	4,76	2,099
TOTAL	**1182**	**611,64**	**403,86**	**154,08**	**10,14**	**41,22**	**32,721**
TOUT CONFONDU	**2435,66**						

répartition des déchets collectés au C.A.V. en 2013

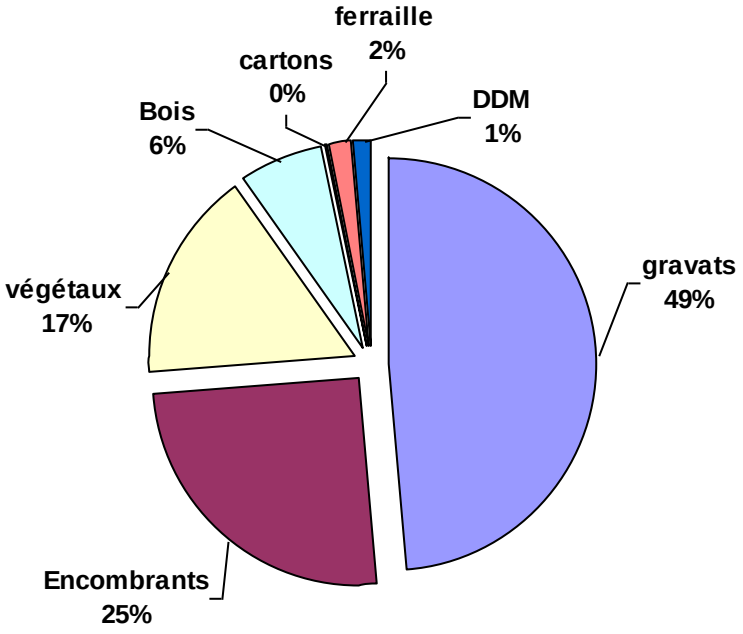

Les usagers du C.A.V. ont tendance à déposer des gravats en grande majorité (49% des apports). En effet, il n'existe pas de collecte en porte à porte pour les gravats.

L'évolution des tonnages des déchets collectés au Centre d'apport Volontaire en 2013 par rapport aux années précédentes :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	2013
Gravats	727,6	1305,0	1565,3	1495,3	1482,4	1647,0	631,2	761,0	1212,0	585,0	1182
Encomb	923,0	1483,1	1686,1	1831,5	2538,0	2320,8	1018,9	1023,4	690,0	316,0	611,6
Végétaux	280,0	396,6	470,1	582,5	608,5	517,3	453,4	430,9	484,0	217,7	403,9
Bois								22,5	17,7	85,8	154,1
Carton	20,3	28,7	30,9	32,1	44,9	26,0	18,1	21,4	13,0	7,1	10,1
Ferraille	86,5	114,2	136,4	151,1	121,4	134,9	86,8	78,9	53,0	25,0	41,2
DDM	24,0	25,5	32,0	40,8	45,4	42,8	32,5	34,4	39,0	23,7	32,7
TOTAL	2061,4	3353,0	3920,7	4133,2	4840,7	4688,7	2240,8	2372,4	2508,7	1260,2	2435,6

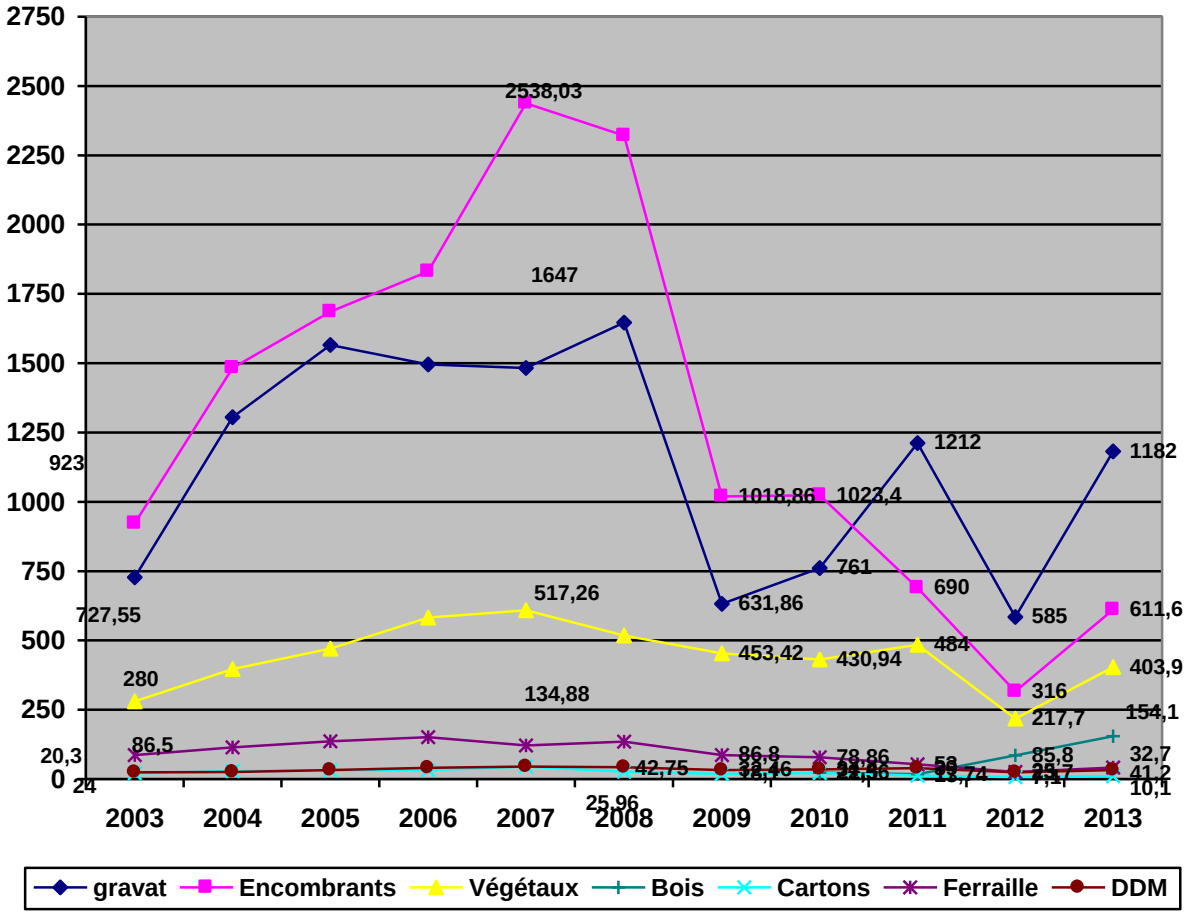

Le tonnage des déchets déposés au CAV a sensiblement baissé en 2008, lors de la mise en place du nouveau règlement intérieur qui a revu les modalités d'inscription pour accéder au Centre.

***** Le Centre d'Apport Volontaire a été fermé au public du 15 janvier au 09 juin 2012 (5 mois) pour cause de rénovation. C'est pour cela que le tonnage des déchets collectés est faible par rapport aux autres années d'ouverture.

Pendant la fermeture du site, de février à mai 2012, les gabiniens avaient la possibilité d'utiliser la déchèterie de Villemomble. La ville de Gagny participait financièrement au frais de fonctionnement et mettait à disposition un agent municipal pour aider à l'accueil des usagers.

Données de Villemomble :

MOIS	Nombre de véhicules entrant provenant de GAGNY	Participation financière
février	222	1 339,34 €
mars	605	3 479,72 €
avril	623	3 727,73 €
mai	826	5 403,87 €
TOTAL	2 276	13 950,66 €

	Nombre d'inscriptions au CAV	Nombre de passages sur le CAV
2009	**2 700**	**11 700**
2010	**3 376**	**14 192**
2011	**4 070**	**11 074**
2012*	**4 618**	**7 683**
2013	**797**	**13 841**

V. Le tonnage des déchets ne provenant pas des ménages

1) L'organisation des collectes

Déchets banals des activités économiques

Actuellement, les déchets assimilables à ceux des ménages mais produits par les artisans et les commerçants exerçant sur la commune, sont enlevés en même temps que les ordures ménagères et que les encombrants ménagers, au même titre que pour les particuliers lorsqu'ils n'excèdent pas 1m³. Aussi il est impossible de donner des tonnages pour ce type de prestation.

Déchets de la collectivité

La commune réalise en régie l'enlèvement de certains déchets. En effet, les équipes du service propreté balayent quotidiennement les 100 km de voirie communale et collectent 260 corbeilles présentes sur le territoire. Elles s'attachent aussi à ramasser les dépôts sauvages d'encombrants. En même temps, trois balayeuses et une laveuse complètent la prestation.

Les pots de peinture, les extincteurs, les batteries, les pneumatiques ramassés sont regroupés au centre d'apport volontaire afin d'y être stockés puis traités par des filières adaptées.
Les déchets de voirie sont déposés dans des bennes, puis évacués vers un centre d'enfouissement technique à Claye-Souilly.
Les déchets issus des tontes des terrains communaux sont mis en compost sur un terrain à l'écart de toute habitation.

Notons aussi que les bennes réceptionnant les déchets collectés sur la voirie, reçoivent également les déchets issus des petits travaux effectués dans les bâtiments communaux.

	DECHETS MUNICIPAUX	AMIANTE
Janvier	121,3	
Février	131,25	
Mars	147,1	
Avril	221,9	
Mai	169,45	
Juin	171,05	
Juillet	109,1	
Août	37,65	
Septembre	118,2	
Octobre	167,85	
Novembre	79,45	
Décembre	55,05	
Total :	**1519,35**	

2) L'évolution du tonnage des déchets municipaux

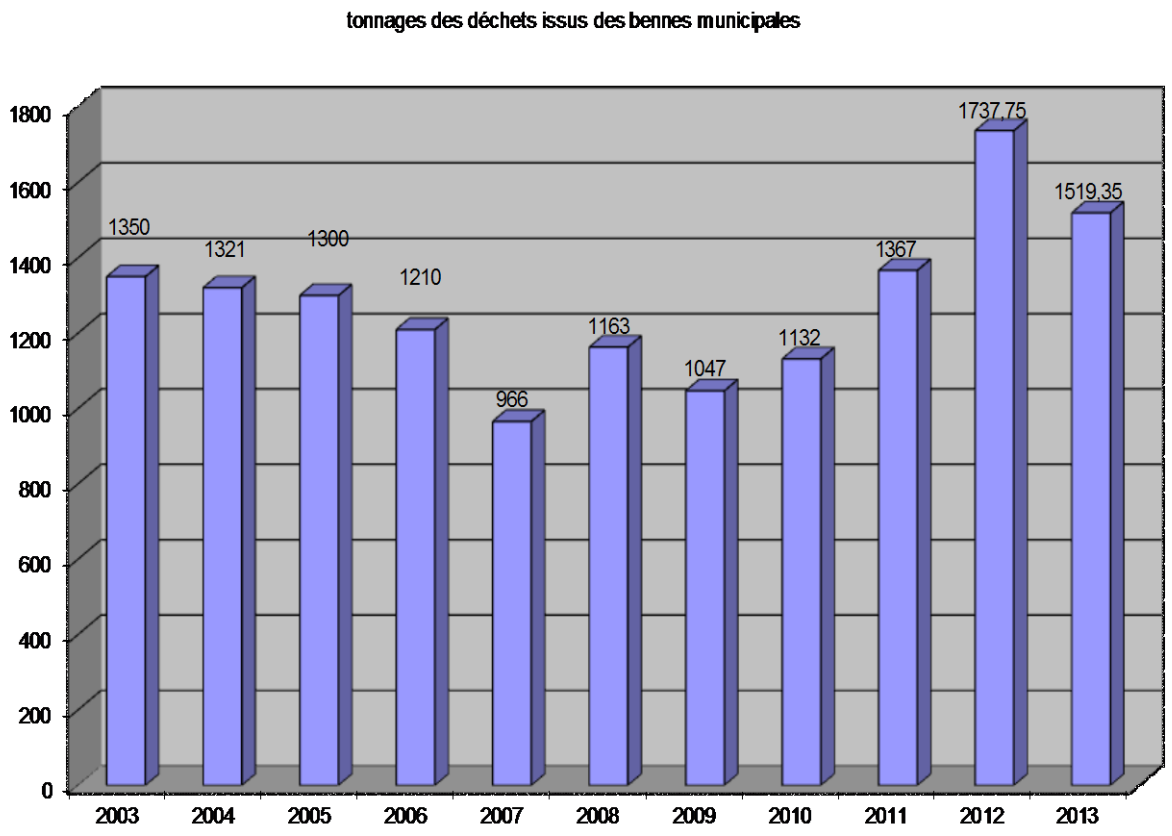

Le tonnage des déchets lié à l'activité de la commune a diminué de 2002 à 2007, depuis le tonnage a tendance à ré-augmenter.

Synthèse des tonnages des déchets collectés sur notre commune pour l'année 2013 :

Type de déchets	Type de collecte	Tonnage collecté en 2012	Tonnage collecté en 2013	Pourcentage d'évolution entre 2012 et 2013
Ordures ménagères	Porte à porte	12349	12204	- 1,17 %
Emballages ménagers	Porte à porte	1471	1375	- 6,5 %
Encombrants ménagers	Porte à porte	1245	1318	+ 5,8 %
Papier	Apport volontaire	56	40	- 28,5 %
Verre	Apport volontaire	408	423	+ 3,6 %
Centre d'Apport Volontaire	Apport volontaire	1260	2435	+ 93,2 %
Déchets Municipaux	-	1738	1519	+ 12,6 %
TOTAL	-	18527	19314	+ 4, 24 %

Le tonnage des déchets collectés en 2013 a augmenté de 4,24 % par rapport au tonnage de 2012.

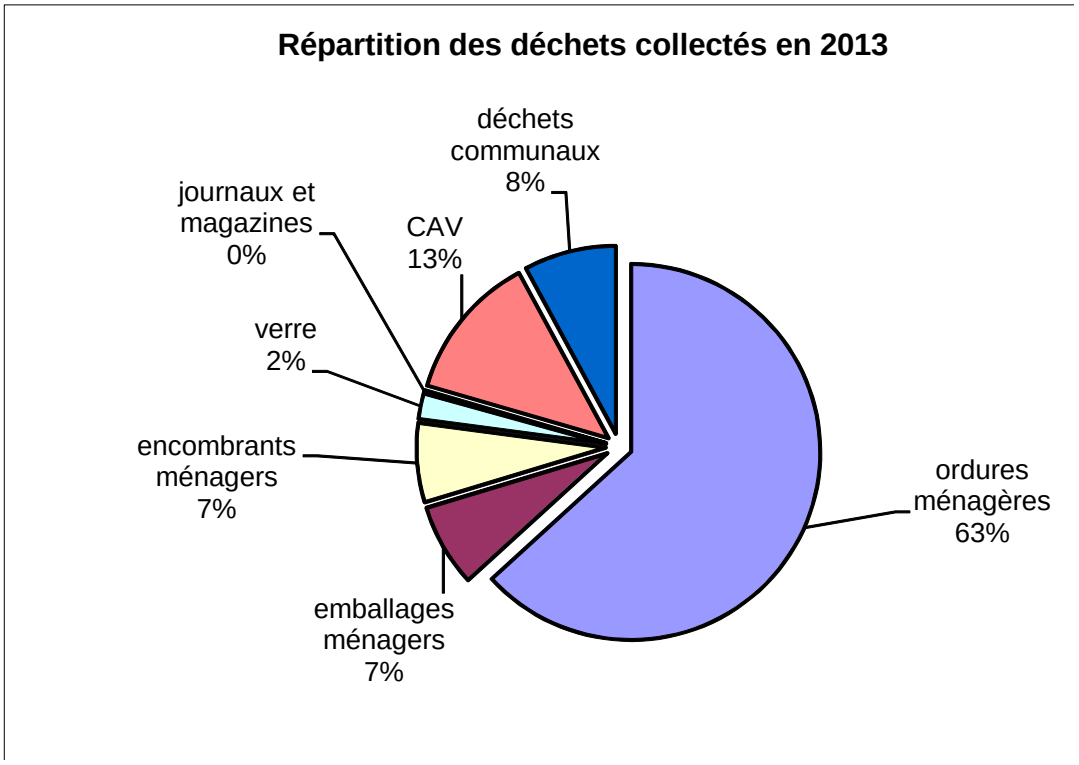

VI. Evolution du tonnage des déchets de la ville de Gagny depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures ménagères	12603	12870	12540	12386	12142	12375	12322	12340	12349	12204
Emballages ménagers	1247	1270	1445	1524	1538	1542	1495	1487	1471	1375
Encombrants ménagers	952	1110	1014	1010	1004	1163	1190	1274	1245	1318
Verre Ménager	496	500	451	481	504	463	439	463	408	423
Papier journaux	130	92	87	92	77	62	51	62	56	40
Centre d'apport Volontaire	3353	3885	4133	4840	4689	2278	2350	2491	1260	2435
Déchets municipaux	1400	1300	1181	966	1164	1048	1132	1367	1738	1519
TOTAL	**20181**	**21027**	**20851**	**21298**	**21118**	**18897**	**18981**	**19484**	**18527**	**19314**

Tableau de l'évolution du tonnage des déchets collectés sur la ville de Gagny

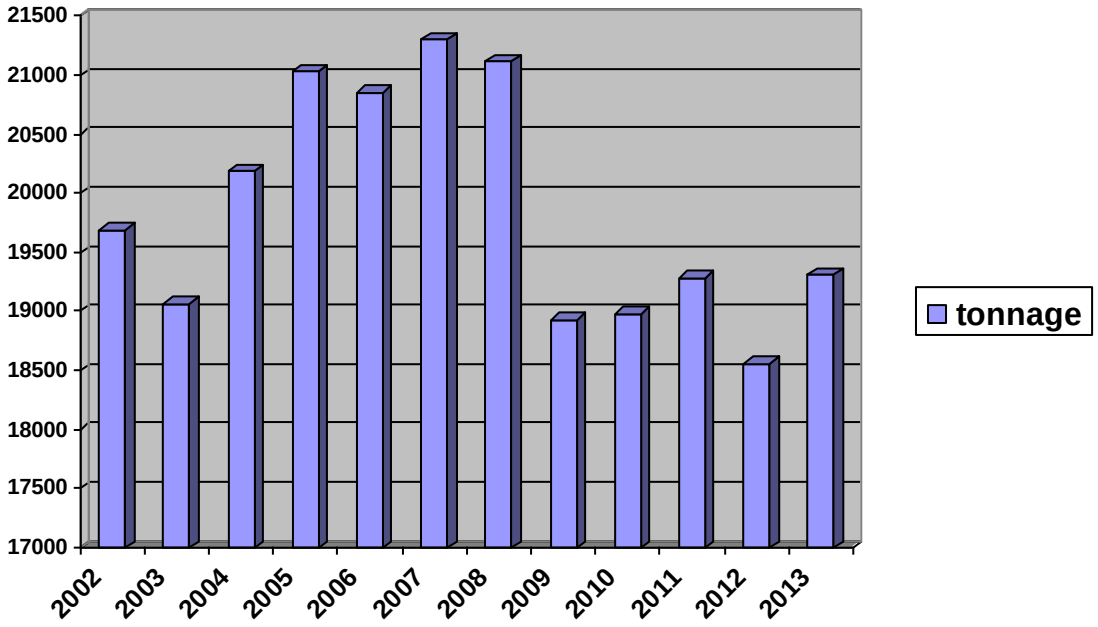

Le tonnage des déchets collectés sur le territoire de la commune a fortement baissé en 2009, cela correspond aux nouvelles modalités d'accès sur le Centre d'Apport Volontaire.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Il est rappelé ici que les Modalités de financement de ce service sont recouvertes par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) **:**

Le Conseil Municipal en détermine le taux en fonction du coût réel du service rendu.

La taxe est calculée par un pourcentage appliqué sur le taux plein du revenu imposé servant de base aux taxes foncières des propriétés bâties et non bâties, et s'applique donc aux propriétaires, à charge pour eux de le répercuter sur leurs locataires.

La somme à recouvrir est déterminée par la Mairie et le taux communiqué aux services fiscaux aux fins de recouvrement.

En 2013, le taux appliqué est de 8,51 %. Il reste inchangé depuis 2008.

Année	Taux appliqué
2005	**7,29%**
2006	**7,29%**
2007	**7,50%**
2008	**8,51%**
2009	**8,51%**
2010	**8,51%**
2011	**8,51%**
2012	**8,51%**
2013	**8,51%**

I. Les coûts des collectes en porte à porte

Les prestations des collectes en porte à porte sont rémunérées à la société SEPUR sur les bases du marché public conclu en juillet 2010.

Société de collecte : SEPUR 2013	**OM**	**Emballages**	**Encombrants**
prix TTC à la tonne collectée	76,44 €	133,67 €	146,57 €
Tonnage	12 204 T	1375 T	1318 T
TOTAL en € TTC 2013	932 902,31 €	183 806,59 €	193 187,33 €

Coût de fourniture des bacs pour la collecte des Ordures ménagères et des Emballages à recycler :
(société CITEC ENVIRONNEMENT)

	VOLUME	quantité	P.U. H.T.	P.TOTAL. H.T.
Conteneurs pour la collecte des ordures ménagères	120L	350	20,20 €	7 070,00 €
	240L	220	29,10 €	6 402,00 €
	340L	195	41,00 €	7 995,00 €
	660L	80	104,00 €	8 320,00 €
Conteneurs pour la collecte des emballages recyclables	120L	155	20,20 €	3 131,00 €
	240L	85	29,10 €	2 473,50 €
	340L	35	41,00 €	1 435,00 €
	660L	35	104,00 €	3 640,00 €
conteneurs avec système de fermeture - OPERCULE	340L	0	69,00 €	0,00 €
	660L	50	144,00 €	7 200,00 €
TOTAL HT				47 666,50 €
TOTAL TVA (à 19,6%)				9 342,63 €
TOTAL TTC				**57 009,13 €**

II. Les coûts des collectes en apport volontaire

1) Le coût des collectes du verre et du papier

sociétés de collecte :	PATE 2013	SEPUR 2013
Produit collecté :	**Verre**	**Papier**
prix TTC à la tonne collectée	57,19 €	68,75 €
Tonnage	423 T	40 T
TOTAL en € TTC 2013	**24 193,28 €**	**2 750,21 €**

Coût de fournitures et d'entretien des conteneurs d'apport volontaire :

Nom de l'entreprise	Nature prestation	**Coût total**
CORETE	Conteneurs enterrés	**603,98 €**
UTPM	Conteneurs aériens	**2 162,37 €**
SERAC	Conteneurs semi-enterrés	**4 357,03 €**
		7 123,38 €

2) Le coût des collectes des bennes du Centre d'Apport Volontaire

SEPUR 2013		Gravats	Encombrants	Végétaux	Bois	Carton	Ferraille
LOCATION	Prix/mois location bennes	41,13 €	82,26 €	82,26 €	82,26 €	82,26 €	82,26 €
	Nb de bennes louées	3	2	2	1	1	1
COUT location annuel		**1480,68 €**	**1 974,24 €**	**1 974,24 €**	**987,12 €**	**987,12 €**	**987,12 €**
ROTATION	Prix/rotation effectuée	92,83 €	92,83 €	104,58 €	104,58 €	104,58 €	104,58 €
	Nb de rotations effectués	140	120	122	46	9	14
COUT rotations annuel		**12996,2 €**	**11139,6 €**	**12758,76 €**	**4810,68 €**	**941,22 €**	**1464,12 €**
TOTAL en € TTC		14476,88 €	13113,84 €	14733 €	5797,8 €	1928,34 €	2451,24 €
COUT ANNUEL DE LOCATION ET ROTATIONS DES BENNES au CAV		**52 501,10 €**					

En octobre 2013, la ville a mis en place une benne spécifique pour collecter les déchets de mobilier par le biais de la convention que le Syctom a signé avec l'éco-organisme eco-mobilier. Ainsi, depuis cette date, la location de la benne, la collecte et le transport des déchets de mobilier est financièrement pris en charge par l'éco-organisme.

3) Le coût des collectes des bennes pour les déchets municipaux

SEPUR 2013		Déchets municipaux
LOCATION	Prix/mois TTC location bennes	58,72 €* (*cout moyen)
	Nombre de bennes louées	6
COUT location annuel		**4 228,3 €**
ROTATION	Prix/vidage effectué	103,76 €
	Nombre de rotations effectuées	328
COUT rotations		**34 033,28 €**
COUT TOTAL LOCATION ET ROTATIONS DES BENNES		**38 261,58 €**

III. Le coût de traitement

Les activités de traitement des déchets ménagers sont gérées par le SYCTOM de l'agglomération parisienne et font l'objet d'un rapport annuel distinct.

Cependant, les coûts de traitement sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

1) Le coût de traitement des déchets collectés en porte à porte

Société de traitement 2013 :	SYCTOM	SYCTOM	SYCTOM
Produit :	OM	Emballages	Encombrants
prix unitaire à la tonne traitée	99,30* €	99,30* €	99,30* €
Tonnage	12204	1375	1318
TOTAL en € TTC	**1 211 857,2 €**	**136 537,5 €**	**130 877, 4 €**

*coût moyen (6 mois à 104,8 € puis 6 mois à 93,81€)

2) Le coût de traitement des déchets du C.A.V

Société de traitement 2013 :	Générale Européenne de Travaux (GET)	SYCTOM	Compost Val d'Europe (CVE)	Compost Val d'Europe (CVE)	DUCAMP (ORTEC)
Produit :	Gravats	Encombrants	Bois	Végétaux	Déchets Dangereux
Prix unitaire à la tonne traitée	22,33 €	99,30* €	49,35 €	42,30 €	1082,22 €
Tonnage	1182	611,6	154,1	403,9	32,7
COUT en € TTC	26 394,06 €	60 731,88 €	7 604,83 €	17 084,97 €	35 388,72 €
COUT TOTAL en € TTC	**147 204,46 €**				

*coût moyen (6 mois à 104,8 € puis 6 mois à 93,81€)

3) Le coût de traitement pour les déchets communaux

Société de traitement 2013 :	REP VEOLIA PROPRETE
Produit :	Déchets communaux
prix unitaire TTC à la tonne traitée	105,66 €
Tonnage	1519
TOTAL en € TTC	**160 500,37 €**

IV. Autres coûts à prendre en compte pour la commune

Indicateurs économiques 2012	Montant en € (TTC)
Contribution à la participation au frais de fonctionnement des usines de traitement du SYCTOM	275 843,50 € (7,01 €/hab.)
Contribution pour l'adhésion au SITOM93	14 166,04 € (0,36 €/hab.)
TOTAL	**290 009,50 €**

IV. Recettes pour le compte de la commune

exercice	libellé	Montant TTC	libellé tiers
2013	Rachat de ferraille et carton Janvier 2013	135,87 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Février 2013	137,84 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Mars 2013	97,15 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Avril 2013	134,12 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Mai 2013	97,15 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Juin 2013	160,82 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Juillet 2013	259,50 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Août 2013	118,58 €	SEPUR
2013	Rachat ferraille et carton Septembre 2013	243,12 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille et carton Octobre 2013	46,37 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille + carton Novembre 2013	234,73 €	SEPUR
2013	Rachat de ferraille + carton Décembre 2013	190,79 €	SEPUR
2013	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 1EME TRIMESTRE 2013	666,69 €	OCAD3E
2013	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 2EME TRIMESTRE 2013	881,50 €	OCAD3E
2013	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 3EME TRIMESTRE 2013	817,38 €	OCAD3E
2013	COMPENSATION FINANCIERE COLLECTE DES DEEE 4EME TRIMESTRE 2013	866,33 €	OCAD3E
2013	SOUTIEN COLLECTES SELECTIVES 1ER SEMESTRE 2012	95 495,12 €	SITOM 93
2013	SOUTIEN COLLECTES SELECTIVES 2EME SEMESTRE 2012	89 069,69 €	SITOM 93
2013	Reversement barème 2011	29 549,60 €	SITOM 93
2013	Solde 2012 sur les acomptes versés pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	46 819,77 €	SITOM 93

2013	Remboursement trop perçu – part pop septembre 2013	29 119,00 €	SITOM 93
2013	Rattrapage 1er semestre 2013 (octobre 2013)	89 053,95 €	SITOM 93
2013	Soutien collecte sélective (novembre 2013)	32 757,92 €	SITOM 93
2013	Subvention 2013 pour éloignement des centres Suivant distance et tonnage 2012	31 850,28 €	SITOM 93
	TOTAL GENERAL	**448 803,27 €**	

V. Evolution des prix unitaires pour chaque type de déchets

Prix unitaire (collecte et traitement) (en €/tonne TTC)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ordures Ménagères	123,03	131,35	138,58	148,71	156,68	163,81	168,36	174,31	179,40	175,74
Emballages Ménagers	123,03	158,42	192,05	207,07	217,71	227,18	219,74	228,66	236,40	232,97
Encombrants Ménagers	135,69	148,25	194,25	209,23	219,99	227,49	231,34	240,94	249,28	245,87
Verre Ménager	50,38	49,68	53,70	53,30	53,84	57,74	54,13	55,39	57,72	57,19
Papier	43,07	42,88	43,88	47,73	52,61	52,91	52,22	55,24	57,94	68,75
Déchets municipaux	83,38	88,10	89,05	97,26	102,57	139,46	140,76	140,21	130,78	130,85
Centre d'Apport Volontaire	56,93	74,44	83,06	95,95	100,75	122,95	97,03	86,08	90,85	82,01

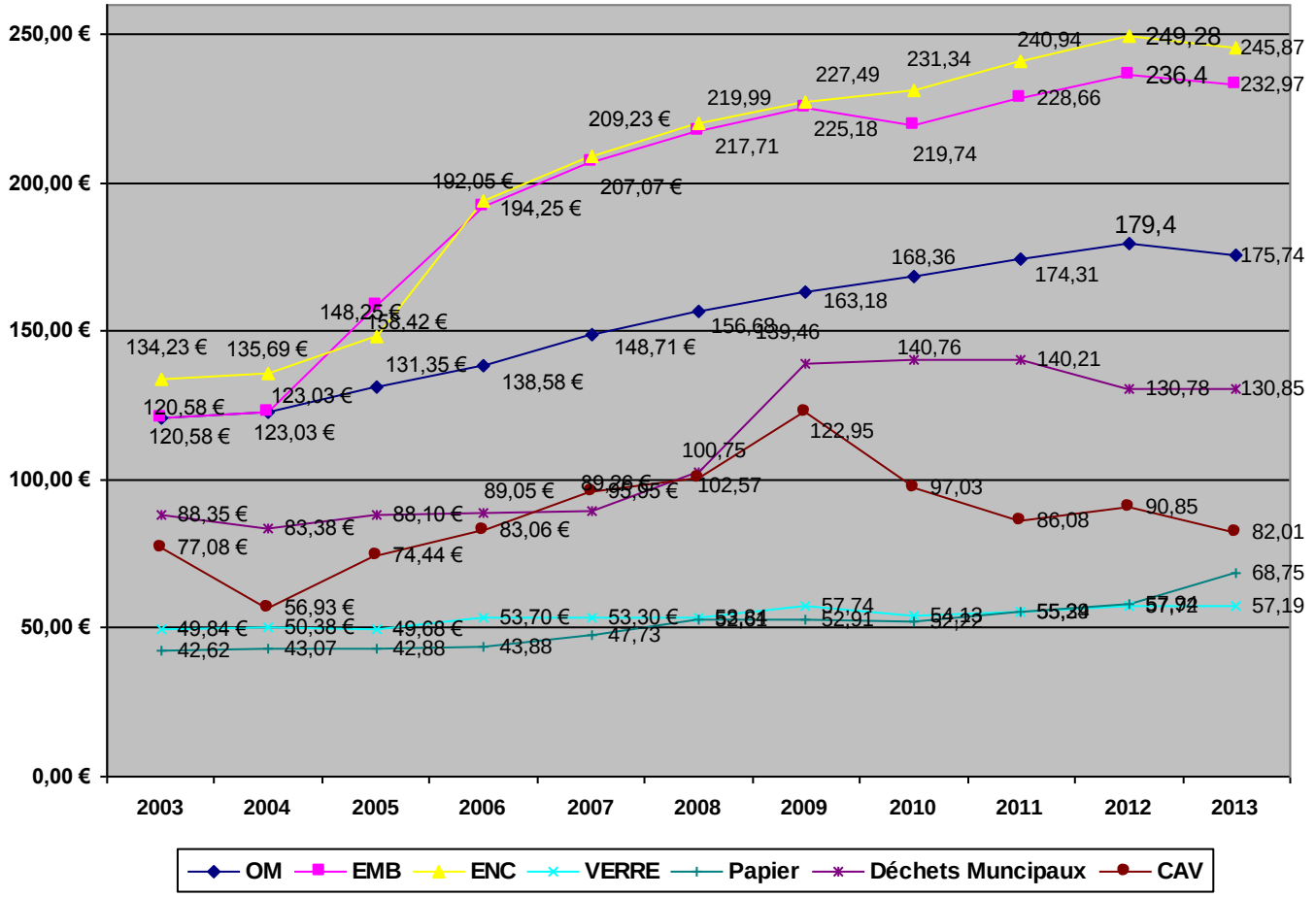

Le prix unitaire des collectes en porte à porte est plus élevé que le prix des collectes en apport volontaire

SYNTHESE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Indicateurs techniques et financiers 2013 - Commune de Gagny

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

Nombre d'habitants 39 064 hab.	Collecte en porte à porte			Collecte sélective en apport volontaire			
	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Encombrants ménagers	Journaux Magazines	Verre ménager	Centre d'Apport Volontaire	Déchets municipaux
Tonnage Ratio (en kg/hab.)	12 204 312,4	1375 35,2	1318 33,7	40 1	423 10,8	2435 62,3	1519 38,8
Total du tonnage, tous déchets confondus : 19 314 T (soit 494,42 kg/an/hab.)							
Prix unitaire collecte et traitement (en €/t TTC)	175,74	232,97	245,87	68,75	57,19	82,01	130,85
Coût total par flux (en € TTC)	2 144 730,96	320 333,75	324 056,66	2 750,21	24 193,28	199 705,56	198 761,95
Coût total des prestations de collecte et de traitement : 3 214 532,37 € Modalité d'exploitation du service d'élimination des déchets : Marché Public							
Adhésion aux Syndicats des déchets : 290 009,50 €							
Autres coûts pour le bon fonctionnement du service : 66 737,92 €							
Montant annuel des dépenses du service en fonctionnement : 3 571 279,79 €							
Coût d'investissement : 82 525,81 €							
Modalité de financement : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 3 865 488 €							
Montant des aides reçues d'organismes agréés : 448 803,27 €							